



**Province de Québec
Municipalité régionale de comté Le Granit
Municipalité de Saint-Romain**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Règlement numéro 2020-324, modifiant l'article 17 du Règlement 2020-322 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception :

dont,

- L'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donné le 13 avril 2020 2019,
- L'adoption a été faite par le conseil le 11 mai 2020,

Est entré en vigueur le 12 mai 2020, jour de sa publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en d'adressant au bureau municipal au 290 rue Principale à Saint-Romain aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Romain ce 12^{ième} jour de mai 2020.

Nicole Chicoine

Directrice générale / Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 9, L.E.T.M.)

Je, soussignée Nicole Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Romain, certifie par la présente avoir publié l'avis public pour l'adoption du règlement 2020-324, modifiant l'article 17 du Règlement 2020-322 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception sur le tableau d'affichage du bureau de la municipalité en date du **12 mai 2020**.

Tel que prévu au règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain adopté le 8 juillet 2019 par le conseil municipal, je, Nicole Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2020-324 sur le site Internet de la Municipalité le **12 mai 2020**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour de mai 2020.

Nicole Chicoine

Directrice générale / secrétaire-trésorière